

Plan d'action en développement durable de la Coop CSUR

Sommaire du plan d'action 2023-2024

Afin de faciliter la compréhension du plan d'action s'inscrivant dans la planification stratégique 2025-27, voici un tableau résumant le plan d'action 2023-24.

Orientation	Sous-objectif	Action
1. Impliquer et responsabiliser les parties prenantes	1.1 Sensibilisation des parties prenantes	1. Consultation des membres sur l'intégration du développement durable dans les activités de la Coop CSUR
	1.2 Structuration des comités aviseurs	2. Maintenir le comité DD pour faciliter l'intégration de la politique DD au sein des activités à ses débuts
		3. Intégrer les réunions de comités aviseurs au calendrier administratif déjà en place
1.3 Intégration du développement durable à l'entreprise	4. Mandater un-e employé-e ou un membre du rôle d'agent de liaison DD	
2. Analyser et réduire les impacts environnementaux	2.2 Réduction des déchets	5. Fabriquer des biens avec les retailles du Réseau Connec-T
	2.3 Responsabilisation en matière de GES	6. Réaliser un inventaire GES avec une équipe étudiante
3. Assurer la pérennité de la Coop en favorisant une économie durable	3.2 Amélioration de la visibilité de la Coop	7. Bonifier l'infolettre en incluant une rubrique développement durable
	3.3 Développement de la mutualisation des ressources	8. Poursuivre les démarches de mutualisation amorcées en 2023
		9. Poursuivre l'intégration d'espaces de vente du Marché Écocal dans d'autres commerces
	3.4 Promotion de l'équité	10. Mettre en place des tarifs réduits pour les invendus
11. Collaborer avec des initiatives qui travaillent déjà auprès des communautés		

Plan d'action 2023-2024

Ce tableau Excel détaillé indique les échéanciers, les indicateurs ainsi que les personnes responsables par action. Les actions en gris ne sont pas prioritaires en 2024 et constituent des actions potentielles que l'agent de liaison pourra prendre en charge.

Orientation 2							
SE POSITIONNER FAVORABLEMENT DANS L'ESPRIT COLLECTIF							
COMME UNE ENTREPRISE D'ÉCONOMIE SOCIALE QUI CONTRIBUE AU MIEUX-ÊTRE DE SA COMMUNAUTÉ							
Axes	Objectifs spécifiques	Moyens	Échéancier 2024	Indicateurs	Personnes responsables	Hres	Budget
Impliquer et responsabiliser les parties prenantes	1.1 Sensibilisation des parties prenantes	Consultation des membres sur l'intégration du développement durable dans les activités de la Coop CSUR	T1	Sondage envoyé aux membres 50 réponses obtenues Deux focus groups tenus 10 participants	Direction générale	25	
	2.2 Réduction des déchets	Fabriquer des biens avec les retailles du Réseau Connec-T	En continu	Meubles ou objets conçus avec les retailles de bois ou d'autres matériaux	Agent de liaison / comité développement durable		
	2.3 Responsabilisation en matière de GES	Réaliser un inventaire GES avec une équipe étudiante	T4	Rapport d'inventaire des GES produit	Direction générale		
Assurer la pérennité de la Coop en favorisant une économie durable	3.4 Promotion de l'équité	Mettre en place des tarifs réduits pour les invendus	T2	Créer des étiquettes pour indiquer un rabais Les produits proche de la date de péremption sont systématiquement identifiés et positionnés à un endroit précis	Équipe Marché Écocal		
		Promouvoir la gamme Écobocal comme option alimentaire à prix réduit	T3	Étudier les possibilités de diminuer les prix des produits de la gamme Écobocal pour la rendre plus attractive économiquement Mettre en avant ces produits dans la boutique Planifier des rencontres de réflexion pour amorcer une réflexion visant à élargir la portée de la politique de solidarité	Équipe Marché Écocal		
		Renforcer la politique de solidarité	T4	Sélectionner plusieurs idées à concrétiser Commencer/la refonte de la nouvelle politique de solidarité	Agent de liaison / comité développement durable		
Assurer la pérennité de la Coop en favorisant une économie durable	3.4 Promotion de l'équité	Collaborer avec des initiatives qui travaillent déjà auprès des communautés	T4	Faire un état des lieux des collaborations actuelles et des autres possibilités Cibler quelques initiatives en particulier Amorcer/finaliser les démarches de collaboration	Direction générale		

Orientation 5
DÉVELOPPEMENT DES AFFAIRES

Axes	Objectifs spécifiques	Moyens	Échéancier 2024	Indicateurs	Personnes responsables	Hres	Budget
Impliquer et responsabiliser les parties prenantes	1.1 Sensibilisation des parties prenantes	Amorcer une démarche DD avec le CQCM	T3	Prise de contact avec Mathieu Forgues du CQCM effectuée Démarches entamées	Agent de liaison / comité de développement durable		
	2.2 Réduction des déchets	Tenir à jour un inventaire pour optimiser les achats	T1	Établir un document contenant un inventaire à jour	Agent de liaison / comité de développement durable		
Assurer la pérennité de la Coop en favorisant une économie durable	3.1 Saines habitudes de gestion économique	Améliorer le mécanisme de prise de décision au niveau de la direction pour adopter une règle de "quatre yeux"	T2	Les décisions économiques sont systématiquement validées par 2 personnes	CA		
	3.2 Amélioration de la visibilité de la Coop	Publier la politique de DD sur le site de la Coop	T1	Après l'approbation par le CA, formater la politique de DD et la publier sur le site de CSUR	Responsable des communications		
		Promouvoir le projet avec Projet Collectif	T1	Faire une publication sur les réseaux sociaux Écrire un paragraphe pour en parler dans la newsletter	Responsable des communications		
		Mettre en place un plan de communication	T4	Étudier la possibilité de le faire réaliser par une équipe étudiante Effectuer les démarches pour le réaliser Le plan de communication est livré	Responsable des communications / direction générale		

Orientation 6
GESTION DU BÂTIMENT

Axes	Objectifs spécifiques	Moyens	Échéancier	Indicateurs	Personnes responsables	Hres	Budget
Analyser et réduire les impacts environnementaux	2.1 Consommation réfléchie des ressources naturelles	Installation de compteurs d'eau pour connaître la consommation dans les bâtiments de la coopérative	T3	Compteurs d'eau installés	Agent de liaison / comité développement durable		
	2.2 Réduction des déchets	Réaliser un portrait simplifié des déchets produits dans les bâtiments de la coopérative	T3	Portrait des déchets réalisé	Agent de liaison / comité développement durable		

Planification stratégique 2025-27

Orientation	Sous-objectif	Action	Page
1. Impliquer et responsabiliser les parties prenantes	1.1 Sensibilisation des parties prenantes	1. Offrir des opportunités d'échanges de connaissances entre les membres de la coopérative	1
	1.3 Intégration du développement durable à l'entreprise	2. Intégrer le développement durable à l'ensemble des politiques lors de leur refonte	2
		3. Instaurer une boîte à idées pour collecter les idées des membres et employés	4
2. Analyser et réduire les impacts environnementaux	2.1 Consommation réfléchie des ressources naturelles	4. Entretenir les installations et favoriser l'achat de matériel écologique	5
		5. Créer des pancartes de sensibilisation pour les employés	6
		6. S'informer sur les normes et règlements liés à l'utilisation de l'eau qui s'appliquent à l'entreprise	7
	2.2 Réduction des déchets	7. Se doter d'une politique d'achat responsable basée sur les critères d'achat déjà mis en place	8
		8. Agir comme facilitateur d'économie circulaire pour les membres	9
	2.3 Responsabilisation en matière de GES	9. Établir un plan de réduction des GES et voir à son application	10
	2.4 Contribution à la préservation du patrimoine naturel de la région	10. Établir un partenariat avec un organisme environnemental local	11
3. Assurer la pérennité de la Coop en favorisant une économie durable	3.1 Saines habitudes de gestion économique	11. Établir une structure temporaire de redressement de service	12
	3.2 Amélioration de la visibilité de la Coop	12. Outiller les employés pour favoriser leur adhésion à la démarche DD	13

L'ensemble des références citées dans les fiches descriptives se trouve à la fin de ce document, à partir de la page 14.

PRINCIPES DIRECTEURS (issus de la *Loi sur le développement durable du Québec*)

La politique de développement durable de la coopérative CSUR s'appuie sur un total de 8 principes directeurs tirés de l'article 6 de la *Loi sur le développement durable* du Québec :

1. **Santé et qualité de vie** : les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.
2. **Équité et solidarité sociales** : les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.
3. **Protection de l'environnement** : pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.
4. **Efficacité économique** : l'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.
5. **Participation et engagement** : la participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.
6. **Subsidiarité** : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.
7. **Préservation de la biodiversité** : la diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée au bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.
8. **Production et consommation responsables** : des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

Fiches descriptives des actions à mettre en place dans la planification stratégique 2025-2027

Politique de développement durable

Orientation 1	Impliquer et responsabiliser les parties prenantes
Objectif 1.1	Sensibilisation des parties prenantes
Action 1	Offrir des opportunités d'échanges de connaissances entre les membres de la coopérative

Mise en contexte

La coopérative a un bassin de membres bien garni. Ce sont plus exactement 3 601 membres en date de 2023 qui composent la coopérative CSUR. Ces membres ont des connaissances diversifiées qui ont un potentiel d'enrichir la démarche vers le développement durable de la coopérative.

Le but de cette action est d'enrichir les connaissances collectives quant aux pratiques et savoirs s'inscrivant dans le développement durable. Pour ce faire, la Coop agirait comme agent facilitateur pour engager les discussions entre membres.

En ce qui regarde la forme que pourrait prendre cette communauté de pratique, deux options de médium sont possibles : le virtuel et le présentiel. Par exemple, les groupes Facebook des producteurs ainsi que des membres pourraient être utilisés à cet effet. Une autre idée serait de créer un évènement annuel où les membres intéressés à partager leur connaissance seraient conviés (par exemple : colloque de développement durable). D'une année à l'autre, les membres seraient invités à partager leur vécu concernant des enjeux de développement durable diversifiés.

Principes de développement durable :

- 2. Équité et solidarité sociales
- 5. Participation et engagement
- 6. Subsidiarité

Indicateur de suivi : Au moins une rencontre par année est tenue afin de faciliter le partage de connaissance en développement durable. Si le format est plutôt en ligne, la coop promeut la communauté de pratiques dans l'infolettre et sur les réseaux sociaux.

Cible : La communauté de pratique est créée d'ici **XX-XXX**

Responsable : Agent de liaison en développement durable

Action pré-requise : Dotation d'un agent de liaison en développement durable

Politique de développement durable

Orientation 1	Impliquer et responsabiliser les parties prenantes
Objectif 1.3	Intégration du développement durable à l'entreprise
Action 2	Intégrer le développement durable à l'ensemble des politiques lors de leur refonte

Mise en contexte

Selon le ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP), le développement durable a trois piliers : l'efficacité économique, la préservation de l'environnement et l'équité sociale (2023). Afin que les besoins des populations actuelles ainsi que des futures populations soient comblés, ces sphères devraient toutes être impliquées dans l'opération d'une entreprise. En intégrant les principes du développement durable au cœur même d'une organisation, celle-ci se démarque dans son domaine d'activité et s'assure qu'elle sera pérenne. (Ministère de l'économie, de l'innovation et de l'énergie [MÉIE], 2022c)

En ce sens, la coopérative CSUR souhaite appliquer les principes de développement durable à l'ensemble de son organisation. Pour ce faire, l'intégration de cette notion dans l'ensemble des politiques de la coopérative lors de leur refonte est requise. Afin de s'assurer que le développement durable est bien inclus dans celles-ci, la direction générale pourrait travailler avec l'agent de liaison. Si nécessaire, les conseils d'un consultant pourraient être sollicités.

Principes de développement durable :

1. Santé et qualité de vie
2. Équité et solidarité sociale
3. Protection de l'environnement
4. Efficacité économique
6. Subsidiarité
8. Production et consommation responsables

Indicateur de suivi : Les politiques de CSUR intègrent le développement durable lors de leur refonte, soit :

Politiques	Échéances
Politique de frais de déplacement (CA57-20-11)	2024
Politique de formation (CA08-20120417)	2024
Politique de congés (CA07-20120417)	2024
Politique sur les conditions de travail des employés (CA06-20120417)	2024
Politique de gestion du rendement (CA08-20160920)	2024
Politique Fonds de développement social (CA09-2016-0920)	2024

Politiques	Échéances
Politique en santé et sécurité au travail	2024
Politique de solidarité envers les entreprises à but lucratif (CA09-20180821)	2024
Politique contre le harcèlement (CA13-20190219)	2025
Politique de confidentialité (CA08-20190402)	2025
Politique de télétravail (CA-20210216-10)	2025
Politique d'utilisation des médias sociaux (CA-2021-0216-11)	2025
Politique de développement social (CA 20220419-05)	2025
Politique sur la sécurité de l'information (CA 20220830-03)	2024
Politique de gestion des finances	2026
Politique d'embauche et horaire de travail	2026
Politique de rémunération globale	2024
Politique de congés et de vacances	2026
Code d'éthique	2026
Politique d'évaluation du rendement	2026
Politique salariale	2026

Cible : Au moins cinq politiques sur les 21 listées ci-haut intégreront le développement durable lors de leur prochaine refonte d'ici **XX-XXXX**.

Responsable : Direction générale

Action pré-requise : Dotation d'un agent de liaison en développement durable

Politique de développement durable

Orientation 1	Impliquer et responsabiliser les parties prenantes
Objectif 1.3	Intégration du développement durable à l'entreprise
Action 3	Instaurer une boîte à idées pour collecter les idées des membres et employés

Mise en contexte

Afin de susciter l'intérêt envers le développement durable (DD) et d'inciter les parties prenantes de la coopérative à participer à l'instauration de ce genre de pratique dans l'organisation, il est proposé de mettre en place une boîte à idées. Celle-ci servirait à recueillir les idées des parties prenantes concernant l'intégration du DD dans les pratiques de CSUR.

En effet, il y a de nombreux avantages à consulter ses parties prenantes. Entre autres, cela aide au processus d'amélioration continue de l'organisation et contribue à la gestion des risques de celle-ci (Bureau de normalisation du Québec, 2011). La boîte à idées permettrait de le faire en continu, à l'opposé d'une consultation qui est ponctuelle, par exemple. Ici, les parties prenantes sont ciblés (membres et employés). Cependant, CSUR pourrait décider de rendre accessible sa boîte à idées aux parties prenantes externes (ex : les citoyens de Vaudreuil-Soulanges).

Pour ce qui est de la forme que la boîte à idées peut prendre, il y a deux possibilités. Elle peut être d'une part physique et présente aux bureaux de la coopérative et au Marché Écolocal, par exemple. D'autre part, elle peut également être virtuelle pour que les membres puissent transmettre leurs idées, peu importe où ils sont. Dans ce cas, un espace pourrait lui être dédié sur le site internet de la coop et un rappel pourrait être transmis aux membres dans l'infolettre afin que son existence ne soit pas oubliée. L'agent de liaison en DD pourrait se charger de faire le suivi de la boîte à idées et transmettre ce qui a été déposé aux instances appropriées.

Principes de développement durable :

2. Équité et solidarité sociales
5. Participation et engagement
6. Subsidiarité

Indicateur de suivi : L'agent de liaison fait le suivi de la boîte à idée au moins une fois par mois. Un message automatisé de réception est créé. Un retour auprès des personnes émettrices des idées est fait. Les idées sont soumises auprès des instances appropriées.

Cible : La boîte à idée est instaurée d'ici **XX-XXXX**.

Responsable : Agent de liaison en développement durable

Action pré-requise : Dotation d'un agent de liaison en développement durable

Politique de développement durable

Orientation 2	Analyser et réduire les impacts environnementaux
Objectif 2.1	Consommation réfléchie des ressources naturelles
Action 4	Entretien des installations et promouvoir l'achat de modèles écologiques dans une optique d'efficacité énergétique

Mise en contexte

Afin de réduire les pertes énergétiques excessives et ainsi améliorer la consommation responsable l'organisation souhaite promouvoir un entretien proactif de ses installations, telles que ses électroménagers de cuisine, ses véhicules, les systèmes de chauffage et de climatisation, etc. Des installations bien entretenues préservent une efficacité énergétique souhaitable et les risques de bris sont diminués.

Puis, lors de l'achat de nouvelles installations ou de remplacement de pièces, les modèles écologiques, donc qui ont une efficacité énergétique supérieure, sont favorisés. Il est possible de se fier par exemple à des certifications environnementales comme Energy Star dans le domaine de l'efficacité énergétique pour les produits électroniques, les appareils ménagers et la bureautique entre autres. L'adhésion à un programme de réduction de la consommation énergétique comme Hilo est aussi une initiative intéressante.

Ultimement, cette action vise à bien surveiller la consommation énergétique de l'organisation pour ensuite la réduire.

Principes de développement durable :

- 3. Protection de l'environnement
- 4. Efficacité économique
- 8. Production et consommation responsables

Indicateur de suivi : Les installations sont entretenues en prévention de bris, de fonctionnement non efficace et de surconsommation. Proportion des nouvelles installations qui sont certifiées écologiques.

Cible : Les installations sont entretenues **FRÉQUENCE (annuelle, bi-annuelle)** (nettoyage, remplacement de pièces, etc.)

% des nouvelles installations détiennent une certification, par exemple d'Energy Star d'ici **XX-XXXX**.

Responsable : Coordonnateur du Réseau Connec-T

Action pré-requise : Aucune

Politique de développement durable

Orientation 2	Analyser et réduire les impacts environnementaux
Objectif 2.1	Consommation réfléchie des ressources naturelles
Action 5	Créer des pancartes de sensibilisation pour les employés

Mise en contexte

Afin de susciter la sensibilisation des personnes employées par la coop, des pancartes d'informations concernant la consommation de l'eau et de l'électricité sont installées dans des endroits clés tels que la cuisine, les bureaux et les toilettes. Ces pancartes visent à faire penser aux employés de réduire leur consommation d'eau, de papier hygiénique, d'éteindre les lumières et les portes qui risquent de laisser pénétrer le froid ainsi que de favoriser l'impression recto-verso et le recyclage de papier. Elles peuvent être sous forme d'un court texte ou d'images.

Cette méthode découle de la théorie du « nudge », ou coup de pouce, et est décrite comme un incitatif à la prise de décision, sans mettre les personnes sous contraintes. Cela permet aux individus d'effectuer des choix sans coercition. Ces « nudge » prennent souvent la forme d'images ou d'éléments visuels qui captent l'attention de l'individu et l'incitent vers une prise de décision souhaitée. Plusieurs études ont démontré le succès de cette méthode dans la prise de décision et le changement de comportements chez les individus. (Kosters, M., & Van der Heijden, J., 2015)

Principes de développement durable :

- 3. Protection de l'environnement
- 5. Participation et engagement
- 8. Production et consommation responsables

Indicateur de suivi : Les pancartes sont produites et installées dans les bâtiments de l'organisation à des endroits stratégiques pour être vues par les employés, soit les toilettes, les bureaux et la cuisine principalement.

Cible : **NOMBRE (ex 6)** pancartes sont installées dans différents endroits clés des bâtiments d'ici **XX-XXXX**.

Responsable : Agent de liaison en développement durable

Action pré-requise : Dotation d'un agent de liaison en développement durable

Politique de développement durable

Orientation 2	Analyser et réduire les impacts environnementaux
Objectif 2.1	Consommation réfléchie des ressources naturelles
Action 6	S'informer sur les normes et règlements liés à l'utilisation de l'eau qui s'appliquent à l'entreprise

Mise en contexte

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (2022b) a mis sur pied une [page de ressources](#) en matière de gestion de l'eau dans une perspective de développement durable. Ce guide est basé sur les niveaux de maturité de la norme BNQ 21000. Selon la grille d'autoévaluation D4 – Thématiques environnementales de la [norme BNQ 21000](#), l'organisation se situe au niveau de maturité 1 en matière de gestion de l'eau : « l'organisation ne tient pas de registre ou n'a pas de mécanisme de suivi sur le sujet ». Selon le guide du ministère, la première action à effectuer au niveau de maturité 1 est de s'informer sur les normes et les règlements liés à l'utilisation de l'eau applicables à l'entreprise.

L'organisation peut ensuite se fier aux prochaines étapes du guide pour les niveaux de maturité suivants. Cette action a donc pour but d'analyser la gestion de l'eau au sein de l'organisation et les pistes possibles pour une consommation plus réfléchie.

Niveau 1	L'organisation ne tient pas de registre ou n'a pas de mécanisme de suivi sur le sujet.
Niveau 2	L'organisation tient un registre informel sur sa consommation en eau. Elle dispose de pratiques visant l'économie d'eau potable.
Niveau 3	L'organisation possède un programme d'économie d'eau potable et gère ses eaux usées (mise sous contrôle des rejets d'eaux usées et des eaux de ruissèlement) et fait la sensibilisation des employés.

Principes de développement durable :

- 3. Protection de l'environnement
- 8. Production et consommation responsables

Indicateur de suivi : Consultation du guide monté par le MÉIÉ sur la gestion de l'eau

Cible : La coop a atteint le niveau de maturité 3 en termes de gestion de l'eau pour **2027**.

Responsable : Agent de liaison en développement durable

Partenaire essentiel à l'atteinte de la cible: Municipalité de Saint-Marthe

Action pré-requise : Dotation d'un agent de liaison en développement durable

Politique de développement durable

Orientation 2	Analyser et réduire les impacts environnementaux
Objectif 2.2	Réduction des déchets
Action 7	Se doter d'une politique d'achat responsable basée sur les critères d'achat déjà mis en place

Mise en contexte

Le Marché Écocal se base présentement sur 3 critères pour la mise en marché des produits agroalimentaires : le produit est biologique, le produit est en vrac, le produit est local. Pour être mis en marché, le produit doit correspondre à au moins un de ces critères. Si les trois critères sont validés, le produit est classé comme « coup de cœur ». Le but de cette action est d'abord de formater les critères déjà établis pour le marché en une politique d'achat responsable. Également, cette politique d'achat responsable est étendue à tous les achats effectués par la coop (équipements, feuilles de papier, matériaux pour le Réseau Connec-T, etc.). De nouveaux critères sont établis pour bien correspondre à chaque type d'achat (ex : papier recyclé, bois certifié FSC).

Le ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (2022a) offre une page d'informations concernant les [pratiques d'achat responsable](#) où on y retrouve les étapes pour amorcer une telle démarche, des outils et des liens à consulter ainsi que des exemples de programmes ou d'initiatives d'achat responsable. La [politique d'achat de la MRC de Drummond](#) est un exemple dont la Coop pourrait s'inspirer.

Principes de développement durable :

- 3. Protection de l'environnement
- 8. Production et consommation responsables

Indicateur de suivi : Création d'une politique d'achat responsable

Cible : La politique d'achat responsable est adoptée d'ici **XX-XXXX**

Responsable : Agent de liaison en développement durable et direction générale

Action pré-requis : Dotation d'un agent de liaison en développement durable

Politique de développement durable

Orientation 2	Analyser et réduire les impacts environnementaux
Objectif 2.2	Réduction des déchets
Action 8	Agir comme facilitateur d'économie circulaire pour les membres

Mise en contexte

La coopérative compte plus de 3000 membres qui composent assurément un bassin diversifié. Cette action vise à promouvoir et faciliter l'économie circulaire entre ces membres en se basant sur le principe que « les déchets des uns sont les trésors des autres ». Dans une optique de revalorisation et de réutilisation, des objets qui peuvent sembler en fin de vie pour certains, peuvent être matière première pour d'autres.

La coopérative désire donc agir comme facilitateur d'échanges entre les membres, notamment en faisant la promotion d'initiative d'économie circulaire. Par exemple, le Comité 21 a mis en place une [plateforme d'économie circulaire](#) pour faciliter « la circularité des ressources et de faire émerger l'économie verte, bleue et carboneutre avec les entreprises et les territoires. » (Comité 21, s. d.).

Québec sans gaspillage, une initiative de RECYC-QUÉBEC, offre une [page d'informations](#) aux entreprises qui souhaitent se sensibiliser aux enjeux de l'économie circulaire. Quelques pistes de solution applicables aux entreprises sont présentées : réduire la consommation de ressources, s'engager dans une démarche d'écoconception, participer aux symbioses industrielles, opter pour un approvisionnement local et responsable (RECYC-QUÉBEC, 2021). Également, une [plateforme](#) est offerte afin d'accéder aux différentes ressources disponibles et de rejoindre une communauté (Québec circulaire, s. d.).

Principes de développement durable :

3. Protection de l'environnement
4. Efficacité économique
5. Participation et engagement
6. Subsidiarité

Indicateur de suivi : Faire la promotion d'initiatives en économie circulaire auprès des membres. Adhérer à une initiative en économie circulaire telle que Comité 21 ou Québec Circulaire.

Cible : Adhésion à une initiative en économie circulaire d'ici le **XX-XXXX**

Responsable : Agent de liaison en développement durable et direction générale

Action pré-requise : Dotation d'un agent de liaison en développement durable

Politique de développement durable

Orientation 2	Analyser et réduire les impacts environnementaux
Objectif 2.3	Responsabilisation en matière de GES
Action 9	Établir un plan de réduction des GES et voir à son application

Mise en contexte

Un plan de réduction des gaz à effets de serre (GES) vient à la suite d'un exercice d'inventaire des émissions de GES. Des objectifs de réduction dans les secteurs d'activités visés sont fixés dans le plan de réduction. Un exercice d'évaluation de la faisabilité des actions identifiées au niveau économique est également fait à ce moment-ci. Les actions identifiées peuvent être à court terme ainsi qu'à long terme. Il peut être intéressant d'effectuer ce travail en incluant des parties prenantes tel que la municipalité pour arrimer les visions et prendre en compte les capacités municipales. (Enviro-Accès, 2013)

Étant donné l'ampleur d'un tel document, il est fortement recommandé de consulter à l'externe pour sa réalisation. Plusieurs options sont disponibles pour la coop : un groupe étudiant de la [clinique du Centre universitaire de formation en environnement \(CUFE\)](#) pourrait recevoir ce mandat (Université de Sherbrooke, s. d). La [coop Carbone](#) serait également une ressource intéressante puisqu'elle offre des services aux entreprises pour accompagner leur transition climatique (Coop Carbone, s. d.).

Deux personnes responsables sont nécessaires pour cette action puisque son suivi a le potentiel d'être exigeant. La direction générale et l'agent de liaison en développement durable sont tout indiqués.

Principes de développement durable :

3. Protection de l'environnement

8. Production et consommation responsable

Indicateurs de suivi : Dotation d'un consultant ou d'un groupe étudiant pour rédiger le plan. Réunions avec ceux-ci pour le suivi du travail. Réception du rapport préliminaire. Réception du rapport final. Réunions périodiques à l'interne pour veiller à l'application du plan.

Cible : Le plan de réduction des GES est produit d'ici le **XX-XXXX**

Responsables : Direction générale et agent de liaison en développement durable

Action pré-requise : Dotation d'un agent de liaison et inventaire GES complété.

Politique de développement durable

Orientation 2	Analyser et réduire les impacts environnementaux
Objectif 2.4	Contribution à la préservation du patrimoine naturel de la région
Action 10	Établir un partenariat avec un organisme environnemental local

Mise en contexte

De la même manière qu'elle soutient des organismes sociaux de la région, la Coop veut également établir des partenariats avec des organismes locaux qui œuvrent pour la préservation des milieux naturels et de la faune. Cette action est bien plus qu'un simple moyen de compenser les émissions de carbone de la Coop, c'est une implication concrète dans la mise en valeur du patrimoine naturel de Vaudreuil-Soulanges. Il est important que cette démarche soit locale, car cela lui donne plus sens et les membres peuvent également profiter des retombées lorsqu'ils se rendent dans les milieux naturels concernés. La Coop a une valeur d'engagement et elle se manifeste notamment par les relations qu'elle tisse avec divers partenaires locaux.

Voici une liste non exhaustive de partenaires potentiels :

- [Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent](#);
- [Fiducie de conservation du patrimoine naturel de Rigaud](#);
- [Groupe Crivert](#);
- [Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges](#);
- [Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges](#);
- [Parc du canal de Soulanges](#);
- [Parc-Nature Harwood](#).

Principes de développement durable :

3. Protection de l'environnement

6. Subsidiarité

7. Préservation de la biodiversité

Indicateur de suivi : Recherche d'organismes locaux de préservation de l'environnement. Établissement d'un partenariat avec un organisme sélectionné. Un don monétaire est effectué.

Cible : Une initiative de préservation de l'environnement locale est soutenue à hauteur de **XXX \$** d'ici **XX-XXX**.

Responsable : Agent de liaison en développement durable

Action pré-requis : Dotation d'un agent de liaison en développement durable

Politique de développement durable

Orientation 3	Assurer la pérennité de la Coop en favorisant une économie durable
Objectif 3.1	Saines habitudes de gestion économique
Action 11	Établir une structure temporaire de redressement économique

Mise en contexte

Pour rétablir la situation économique du Marché Écolocal en difficulté financière, un comité de redressement a été mis en place temporairement. Il apparaît important de créer un mécanisme établi pour intervenir rapidement lorsqu'une activité de la Coop présente des faiblesses sur le plan financier.

Il pourrait prendre la forme d'un comité dont les membres sont au fait du fonctionnement économique de la Coop, des acteurs impliqués dans ses activités et des diverses sources de financement. Puisque les décisions économiques importantes sont désormais prises à plusieurs, il sera plus facile de déceler des signes avant-coureurs d'une fragilité économique. La direction générale aura alors la responsabilité de mettre en œuvre le mécanisme de redressement financier lorsqu'il jugera que la situation le nécessite.

Cette démarche de réflexion et de structuration pourrait être réalisée avec l'appui du Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM) par exemple. Un des dossiers du CQCM concerne notamment le développement des coopératives, qui inclut un volet accompagnement pour « soutenir le développement coopératif » (s. d.).

Principes de développement durable :

4. Efficacité économique

6. Subsidiarité

Indicateur de suivi : Prise de contact avec le CQCM effectuée. Des rencontres sont planifiées pour imaginer la structure du comité de redressement et son fonctionnement. La procédure est rédigée.

Cible : Le fonctionnement du comité de redressement a été défini et une procédure détaillée a été créée d'ici **XX-XXXX**.

Responsable : Direction générale

Action pré-requise : Le nouveau mécanisme de prise de décision à plusieurs a été mis en place en 2024.

Politique de développement durable

Orientation 3	Assurer la pérennité de la Coop en favorisant une économie durable
Objectif 3.2	Améliorer la visibilité de la Coop
Action 12	Outiller les employés pour favoriser leur adhésion à la démarche DD

Mise en contexte

Une fois que la politique de développement durable a été acceptée par le conseil d'administration et mise en avant au sein de la Coop, il faut continuer de la faire vivre pour que les employés se sentent autant impliqués. L'agent de liaison en développement durable aura donc un rôle à jouer en matière de communication puisqu'il sera le représentant de la démarche au sein de la Coop.

Des périodes de discussions avec les employés sur le développement durable pourraient être instaurés afin d'échanger sur les thématiques qui touchent les différentes activités de la Coop. Ces rencontres devraient être plutôt informelles afin qu'elles ne soient pas perçues comme une éventuelle tâche supplémentaire. Elles pourraient aussi prendre la forme d'ateliers, pour que l'agent de liaison puisse sensibiliser les employés sur des thématiques particulières. Selon l'engouement pour la démarche la fréquence des rencontres pourra être ajustée.

Principes de développement durable :

5. Participation et engagement

Indicateur de suivi : Tenir des rencontres/ateliers régulièrement pour promouvoir le développement durable parmi le personnel de la Coop.

Cible : Tous les **X mois**, faire une rencontre/atelier avec l'ensemble des employés pour parler de développement durable et souligner leurs bons coups.

Responsable : Agent de liaison en développement durable

Action pré-requise : Dotation d'un agent de liaison en développement durable

RÉFÉRENCES

- Bureau de normalisation du Québec (BNQ). (s. d.). *BNQ 21000*. <https://www.bnq.qc.ca/fr/normalisation/developpement-durable/bnq-21000.html>
- Bureau de normalisation du Québec (BNQ). (2011). *BNQ 9700-021, Développement durable – Guide d'application des principes dans la gestion des entreprises et des autres organisations*.
- Comité 21. (s. d.). *Économie circulaire*. <https://www.comite21quebec.org/nos-services/economie-circulaire/>
- Comité ZIP du Haut-Saint-Laurent. (s. d.). <https://ziphsl.org/>
- Conseil du bassin versant de la région de Vaudreuil-Soulanges. (s. d.). <https://www.cobaver-vs.org/fr/>
- Conseil québécois de la coopération et de la mutualité (CQCM). (s. d.). Développement des coopératives. <https://www.cqcm.coop/nos-dossiers/developpement-des-cooperatives/>
- Coop Carbone. (s. d.). Gestion des GES. <https://coopcarbone.coop/gestion-des-ges/>
- Enviro-Accès. (2013). *Plan d'action visant la réduction des émissions de GES, Municipalité de Saint-Marc-sur-Richelieu*. https://smsr.quebec/wp-content/uploads/2018/05/plan_reduction_GES.pdf
- Fiducie de conservation du patrimoine naturel de Rigaud. (s. d.). <https://fiduciemontrigaud.ca/>
- Groupe Crivert. (s. d.). <https://groupe-crivert.weebly.com/>
- Kosters, M., & Van der Heijden, J. (2015). From mechanism to virtue: Evaluating Nudge theory. *Evaluation*, 21(3), 276-291. <https://doi.org/10.1177/1356389015590218>
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MÉIE). (2022a). *Gérer ses pratiques d'achat de façon écoresponsable*. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/en-entreprise/diminuer-impact-environnemental-de-mon-entreprise/gerer-ses-pratiques-dachat-de-facon-ecoresponsable>
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MÉIE). (2022b). *Gestion de l'eau dans une perspective de développement durable*. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/guides-et-outils/gestion-dune-entreprise/gestion-du-developpement-durable-en-entreprise/gestion-de-leau-dans-une-perspective-de-developpement-durable>
- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et de l'Énergie (MÉIE). (2022c). *Guide sur les bénéfices d'une démarche de développement durable*. <https://www.economie.gouv.qc.ca/bibliotheques/guides-et-outils/gestion-dune-entreprise/gestion-du-developpement-durable-en-entreprise/guide-sur-les-benefices-dune-demarche-de-developpement-durable-pour-les-entreprises-quebecoises>
- Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP). (2023). *À propos du développement durable*. <https://www.environnement.gouv.qc.ca/developpement/definition.htm#:~:text=Le%20développement%20durable%20est%20issu,compte%20tenu%20de%20nouvelles%20priorités>.
- MRC Drummond. (2016). *Politique d'achat responsable*. <https://www.mrcdrummond.qc.ca/wp-content/uploads/2017/01/Politique-dachats.pdf>
- Nature Action Québec. (s. d.). Corridor vert de Vaudreuil-Soulanges. <http://www.cvvs.nature-action.qc.ca/>

Parc du Canal de Soulanges. (s. d.). <https://canaldesoulanges.ca/>

Québec circulaire. (s. d.). Économie circulaire. <https://www.quebeccirculaire.org/static/h/concept-et-definition.html>

RECYC-QUÉBEC. (2021). Québec sans gaspillage. <https://economiecirculaire.recyc-quebec.gouv.qc.ca/entreprise.php>

Université de Sherbrooke. (s. d.). Clinique en environnement. <https://www.usherbrooke.ca/environnement/clinique>

Vaudreuil-Dorion. (s. d.). Parc-nature Harwood. <https://www.ville.vaudreuil-dorion.qc.ca/fr/loisirs-et-culture/installations-recreatives/parc-nature-harwood>